

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT N° VA1-28 FIXANT LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE D'AMOS ET LES CONDITIONS DE LEUR APPLICATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance extraordinaire du 31 mars 2025, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-28 concernant la tarification en électricité pour 2025. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Donné à Amos, ce 1<sup>er</sup> avril 2025.

La greffière,

(s)Mariane Michaud

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 1<sup>er</sup> avril 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 1<sup>er</sup> avril 2025

(s) Mariane Michaud  
Mariane Michaud, greffière